

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PARIS—OCCUPATION DE LA MAISON DU CANADA PAR CERTAINS ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné qu'un journal montréalais rapportait hier qu'une centaine d'étudiants québécois occupent depuis dimanche la Maison du Canada à Paris et que certains se sont déclarés d'accord sur le contenu du manifeste du FLQ et comptent lancer dans les quartiers populaires une campagne de souscription en faveur des prisonniers du FLQ, l'honorable ministre est-il en mesure de dire si cette déclaration est véridique et si le gouvernement a pris une décision à l'égard de cette occupation?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les étudiants ont déjà cessé d'occuper la Maison canadienne, fait significatif à mes yeux.

* * *

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

NOUVEAU-BRUNSWICK—LA PUBLICITÉ POUR L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle porte sur une importante dépense de milliers de dollars pour des annonces dans les journaux, à la télévision et à la radio, et pour autre publicité concernant l'assurance frais médicaux au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement fédéral assume-t-il directement ces frais? En d'autres mots, est-ce le gouvernement fédéral ou la province du Nouveau-Brunswick qui acquitte ces frais?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, cela dépendrait de la nature de la publicité. Comme le député le sait, c'est un programme à frais partagés, et il me faudrait examiner la question de façon plus détaillée pour déterminer si cela fait réellement partie de l'administration de l'assurance frais médicaux.

M. Forrestall: J'ai une très brève question supplémentaire qui, à mon avis, justifie la question initiale. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement fédéral a effectivement approuvé ou non l'identification très directe du parti libéral à cette publicité sur la formule actuelle du programme d'assurance frais médicaux?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que la question puisse être posée en ces termes. Si ces renseignements sont urgents, ce qui n'est pas évident pour la présidence, le député pourrait signaler son intention de soulever la question au moment de l'ajournement.

M. Forrestall: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi pourrions peut-être en discuter à 10 heures.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA CONFISCATION D'ARMES—LES MOTIFS D'INVOCATION DE LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au solliciteur général? Compte tenu des déclarations faites vendredi à la Chambre par le ministre de l'Expansion économique régionale selon lesquelles le FLQ possède des milliers de pistolets, fusils, mitrailleuses, bombes et environ 2,000 livres de dynamite, et étant donné l'inquiétude que cela ne manque pas de susciter chez bien des gens, j'aimerais demander au solliciteur général si, depuis lors, une partie de ces armes offensives ont été confisquées à la suite des descentes de police faites depuis l'innovation de la loi sur les mesures de guerre.

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, la réponse est non. Je présume que le député voulait parler de quantités importantes d'armes.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Compte tenu des déclarations faites non seulement par le ministre de l'Expansion économique régionale mais par le ministre de la Justice et le ministre du Travail concernant des renseignements que possède le gouvernement et qui laissent supposer un état d'insurrection prévisible, peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de communiquer ce rapport aux députés ou, s'il est pour le moment confidentiel, serait-il disposé à en communiquer confidentiellement le contenu aux différents partis politiques de la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais étudier cette requête. Cependant, je rappelle au député qu'une insurrection peut avoir lieu sans que les insurgés aient recours à toute cette dynamite. Je l'engage à lire quelques ouvrages traitant de la théorie de l'insurrection qui l'instruiront peut-être de cette technique.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES RECHERCHES EN VUE DE RETROUVER UN PILOTE DE L'ATHABASCA AIRWAYS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le pilote des lignes aériennes Athabasca, M. Hamilton, disparu depuis le 30 septembre...

Une voix: Nous ne parvenons pas à vous entendre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vous prie de m'en excuser.

Une voix: Parlez dans votre micro.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le mien ne fonctionne pas depuis une demi-heure. Je parlerai plus fort. L'ARC